

**PORTANT OUVERTURE DU JEU-CONCOURS « PRIX ENTREPRENARIAT ETUDIANT »**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le règlement du jeu-concours « Prix Entrepreneuriat Etudiant » ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'Université Clermont Auvergne organise un jeu-concours dénommé « Prix Entrepreneuriat Etudiant », organisé par la direction Clermont Auvergne Pépite, qui se déroulera le 26 mars 2020 selon les modalités décrites par le règlement du jeu concours joint en annexe.

**Article 2 :**

Les prix attribués à l'occasion de ce jeu concours sont :

- Huit prix d'un montant maximum de 1000 euros chacun qui distingueront des projets au sein de l'une ou l'autre des catégories déterminées par le règlement,
- Deux Prix d'honneur, le Prix « Coup de cœur » et le Prix « PEPITE Auvergne » d'un montant de 1500 Euros.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19/12/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

~~Le Directeur Général des Services~~

**François PAQUIS**

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 20 DEC. 2019

- Publié le 20 DEC. 2019

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

## Prix Entrepreneuriat Etudiant 2020

### Modalités d'inscription et règlement du concours

**Audition des candidats et jury : 26 mars 2020**

**Lieu : SIGMA Clermont**

**Dates d'inscription : du 20 janvier au 18 février 2020**

**Date limite d'envoi des dossiers : 12 mars 2020**

Clermont Auvergne PEPITE (Pôle Entrepreneuriat Etudiant), organise l'édition 2020 du Prix Entrepreneuriat Etudiant, en collaboration avec son réseau de partenaires et de financeurs.

Créé à la rentrée 2010, Clermont Auvergne PEPITE a pour missions de sensibiliser et former à l'entrepreneuriat les étudiants de l'enseignement supérieur de l'académie de Clermont-Ferrand, et d'accompagner les étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projets.

Aujourd'hui, Clermont Auvergne PEPITE, c'est :

- La sensibilisation à l'esprit d'entreprendre d'un nombre croissant chaque année d'étudiants de l'Université Clermont Auvergne et Associés,
- La reconnaissance et la mise en place du statut national « Etudiant-Entrepreneur » pour mieux accompagner les projets de création d'entreprise des étudiants et des jeunes diplômés,
- La formation à l'entrepreneuriat et le financement de modules permettant d'acquérir de nouvelles compétences nécessaires au projet de création d'entreprise,
- Des financements alloués aux porteurs de projets pour les accompagner vers la création,
- Un réseau de partenaires engagés dans l'accompagnement des porteurs de projet,
- Des référents entrepreneuriat au sein des établissements de l'enseignement supérieur de l'académie de Clermont-Ferrand.

## Article 1 : Objet du concours :

Le Prix Entrepreneuriat Etudiant, organisé par Clermont Auvergne PEPITE, vise à distinguer des étudiants, des jeunes diplômés et des lycéens de l'académie de Clermont-Ferrand, porteurs de projets fictifs ou réels pour la création ou la reprise d'entreprises, ou ayant déjà créé leur entreprise.

L'objectif de ce concours est de permettre aux candidats de présenter leur projet de création d'entreprise devant un jury d'experts.

Les évaluations se feront par le jury à la fois sur examen du dossier envoyé avant le 12 mars 2020 et sur audition des candidats le jeudi 26 mars 2020.

## Article 2 : Eligibilité des participants :

⇒ **Les étudiants** inscrits dans une filière de formation des Etablissements d'Enseignement Supérieur ou Assimilés de l'académie de Clermont-Ferrand, sur l'année du Concours.

Pour être considérée, la candidature de l'étudiant doit être validée :

- soit par le référent entrepreneuriat de son établissement ou l'un des enseignants préparant les étudiants au Concours ;
- soit directement par Clermont Auvergne PEPITE pour les diplômés.

⇒ **Les jeunes diplômés** des établissements de l'académie de Clermont-Ferrand (depuis moins de 3 ans) uniquement pour la catégorie « Création d'entreprise », et pour une entreprise créée depuis moins d'un an.

⇒ **Les lycéens** de l'académie de Clermont-Ferrand (en groupe ou individuellement) uniquement pour la catégorie « Graines de porteurs » qui leur est réservée.

**Les lauréats des éditions précédentes ne peuvent pas concourir de nouveau.  
Les candidats doivent s'inscrire dans une catégorie.**

✓ **Quatre catégories d'inscription pour l'édition 2020 :**

- **Catégorie « Graines de porteurs »**, projets portés par un(e) lycéen(ne) ou un groupe de lycéens ;
- **Catégorie « Envie d'entreprendre »** : **projets fictifs** d'équipe d'étudiants ;
- **Catégorie « Emergence »**, **projets réels en cours de maturation** d'étudiants ;
- **Catégorie « Création d'entreprise »**, **projets réels** d'étudiants ou jeunes diplômés (incubés ou entreprise créée).

## Article 3 : Jury

Tous les candidats seront auditionnés **le 26 mars 2020 à SIGMA Clermont** par un jury composé d'acteurs de l'accompagnement et de la création d'entreprise en région et de dirigeants ou chefs d'entreprise.

La composition du jury est sous l'entière responsabilité de Clermont Auvergne PEPITE et ne sera pas communiquée à l'avance aux candidats.

Les auditions se dérouleront à huit clos afin de respecter la confidentialité des projets.

Les décisions du jury souverain seront sans appel.

## Article 4 : Prix et dotations

Les projets lauréats se verront attribuer une dotation selon la répartition suivante :

✓ **Huit prix d'un montant maximum de 1000 euros chacun** distingueront des projets au sein de l'une ou l'autre de ces catégories :

- **Le Prix « Envie d'entreprendre »**, sera décerné au meilleur projet fictif d'équipe tant dans le choix de ses membres –complémentarité et répartition des rôles- que dans le traitement du business plan.
- **Le Prix « Emergence »**, sera décerné au projet pour lequel le jury aura décerné le meilleur potentiel en termes de réalisation et de projection.
- **Le Prix « Création d'entreprise »**, sera attribué au projet le plus abouti, en termes de potentiel de création à court terme et de viabilité économique du projet.
- **Le Prix « Graines de porteurs »**, récompensera un projet pertinent porté par un(e) lycéen(ne) ou un groupe de lycéens.
- **Le Prix « Innovation »** sera décerné au projet faisant appel à la Recherche Publique, et/ou présentant le plus de perspectives technico-économiques.
- **Le Prix « développement local »** récompensera le projet possédant le plus grand potentiel de création d'emploi en Auvergne (salarial et/ou sous-traitance).
- **Le Prix « Au-delà des frontières »** sera attribué au meilleur projet à dimension internationale.
- **Le Prix « Impact social »** distinguera un projet inscrit dans une perspective de développement durable et reconnu pour son utilité sociale et sa viabilité économique.

✓ **Deux Prix d'honneur, le Prix « Coup de cœur » et le Prix « PEPITE Auvergne » d'un montant de 1500 Euros** récompenseront deux projets d'implantation sur le territoire auvergnat. Le jury prendra en compte l'originalité du projet, le concept, et la qualité de la présentation.



*Le jury se donne le droit de ne pas décerner un des prix si la qualité des projets est jugée insuffisante.*

## Article 5 : Remise des prix

La présence des étudiants, des jeunes diplômés et des lycéens candidats est obligatoire lors de la cérémonie de remise des prix.

Aucun prix ne sera attribué à des étudiants, des jeunes diplômés et des lycéens absents, le cas échéant le jury se réserve le droit de sélectionner et de récompenser un autre projet présenté le jour du Concours.

Une équipe doit être représentée par au moins un de ses membres lors de l'audition et de la remise des prix.

## Article 6 : Dispositions finales

Ce règlement est joint à l'arrêté portant ouverture du concours, publié sur le site Internet et sur l'intranet de l'Université.

Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

Clermont Auvergne PEPITE ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'évènement imprévu, le présent concours devait être annulé, reporté ou modifié. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'évènement et/ou le nombre insuffisant de participants.

# Dossier de candidature

Il comprend 3 éléments :

- ❶ **La fiche d'inscription** complétée, validée et signée, enregistrée de la façon suivante :

« *Prix Entrepreneuriat Etudiant 2020 inscription [nom de votre projet]* »

à adresser entre le **20 janvier et le 18 février 2020**

- ❷ **Une description de votre projet** en suivant le plan indicatif ci-joint (5 pages **maximum**)

à retourner avant le **12 mars 2020**

Pour la catégorie « création d'entreprise », il pourra être joint le business plan.

- ❸ **Le CV détaillé** du porteur de projet et, s'il y a lieu, de celui des membres de l'équipe.

↳ **Important** : Votre dossier doit être envoyé **sous format PDF en pièce jointe (PJ)** à :

*pepите.auvergne@sigma-clermont.fr*

## Plan indicatif du dossier de participation (5 pages maximum)

### 1 - Description du projet

- Origine du projet
- Description du produit, service ou procédé
- Caractère innovant de la technologie
- Liberté d'exploitation, éventuels risques de contrefaçon
- Aspects réglementaires
- Études de faisabilité technique réalisées

### 2 - Équipe

- Fonctions et contributions du candidat et des membres de l'équipe
- Compétences et expériences professionnelles du candidat et des membres de l'équipe
- Motivation, engagement personnel du candidat

### 3 - Marché visé

- Avantages concurrentiels
- Informations sur la concurrence
- Applications visées

### 4 - Moyens nécessaires à la maturation du projet

- Études à réaliser (technologique, d'organisation commerciale, financière, juridique...)
- Formation à apporter au candidat
- Partenariats existants ou à mettre en œuvre (laboratoires publics, centres techniques, entreprises...)

### 5 – Aspects financiers :

- Planning des dépenses prévisionnelles

- Moyens financiers à mobiliser : besoins financiers et financements envisagés (apport personnel, emprunts, fonds de capital d'amorçage, aides publiques, etc.)

## 5 - Caractéristiques de l'entreprise envisagée

(À développer selon l'état d'avancement du projet)

- Besoins en locaux, en matériel,...
- Structure de l'entreprise envisagée (toutes les structures juridiques sont acceptées : SARL, SA, SAS, SCOP...)

### A noter :

*Les projets "entrepreneuriat étudiant" nécessitent encore une phase de maturation et de validation technique, économique (marché) et juridique. Le jury auditionnant les candidats s'attachera à examiner la qualité du travail mis en œuvre par les étudiants et du projet, l'analyse objective des enjeux, forces et faiblesses de celui-ci mais également la capacité des candidats à déterminer les points à approfondir sur les plans techniques, économiques et juridiques.*

### Conseils

1/ Donnez les arguments scientifiques ou techniques qui peuvent montrer la validité de votre projet ou expliquez comment vous pensez obtenir ce résultat.

2/ Indiquez si vous avez la liberté d'exploitation de l'idée ou des résultats que vous voulez utiliser. Si ce n'est pas le cas, comment vous envisagez de vous procurer cette possibilité.

3/ Si une étude de faisabilité économique a déjà été réalisée.

Si ce n'est pas le cas, vous devez néanmoins avoir une première connaissance du marché ou du segment de marché que vous voulez investir ainsi que de l'état de la concurrence.

4/ Décrivez la vision que vous avez de votre future entreprise (activités, équipe, taille, financement...), projetez-vous à maximum 3 ans...en sachant que les prévisions sont faites pour être modifiées.

5/ La liste de dépenses prévisionnelles vous permet de prévoir les prestations nécessaires à la maturation de votre projet.

*Pour toute information sur le Prix Entrepreneuriat Etudiant 2020, veuillez contacter Clermont Auvergne PEPITE : [pepите.auvergne@sigma-clermont.fr](mailto:pepите.auvergne@sigma-clermont.fr)*





CLERMONT  
AUVERGNE  
PEPITE

**UCA**  
UNIVERSITÉ  
Clermont  
Auvergne  
& associés



---

**Clermont Auvergne PEPITE**

Sigma Clermont, Campus des Cézeaux, CS 20265, 63175 Aubière Cedex  
04 43 76 20 06 – [pepите.auvergne@sigma-clermont.fr](mailto:pepите.auvergne@sigma-clermont.fr)



**PEPITE**

File Étudiant Pour l'Innovation,  
le Transfert, l'Entrepreneuriat